

Décision

Générale

colonial

Décision n° 335 décision n° 345 du 1er avril 1948

n° 335

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 avril 1948

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro

30 avril 1948

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les noms suivent ont droit à l'indemnité pour charges de famille : 2063. Abdillahi Eusman, 2e classe, 3° compagnie pour compter du 1er mars 1948 2066. Souleyman Djama, 2e classe, 3e compagnie, pour compter du 1er mars 1948.